

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Février 1998

Québec, le 17 mars 1998

Monsieur Jocelyn Benoit
Directeur général
Cégep Beauce-Appalaches
1055, 116^e Rue Est
Ville de Saint-Georges (Québec) G5Y 3G1

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 23 février 1998, des mesures prises par le Collège pour donner suite au rapport d'évaluation du programme de Sciences humaines menant à un diplôme d'études collégiales (DEC).

La Commission prend acte des moyens mis de l'avant par le Collège pour élaborer de nouveaux profils et réviser ses grilles de cours en tenant compte du rôle de chacun des cours dans l'atteinte des compétences visées dans le programme. Les comités de session formés afin d'assurer un meilleur arrimage entre les cours et leurs contenus favoriseront une progression logique et graduelle des apprentissages. L'évaluation des plans de cours pour *Démarche d'intégration des acquis* et *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* a également permis de déterminer les objectifs spécifiques à atteindre dans chaque cours.

Les actions amorcées pour assurer une meilleure prise en charge des activités d'aide et de soutien à la réussite, dont la réorganisation des ressources professionnelles en fonction de secteurs de formation axés sur les programmes, devraient améliorer la problématique de la réussite scolaire.

Tout en soulignant que les besoins de perfectionnement sont moins présents que lors de la période d'évaluation, le Cégep entend répondre le plus efficacement possible aux exigences des professeurs. Une politique de perfectionnement est présentement en élaboration. En ce qui concerne le dossier d'évaluation des enseignants, le Cégep poursuit les travaux entrepris pour mettre en place les divers programmes annoncés dans sa *Politique de gestion des ressources humaines*; les démarches concernant l'évaluation sont prévues à l'hiver 1998. La Commission note également que l'application de la *Politique d'évaluation des programmes d'études* et la révision des règles départementales reliées à

la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* permettront de parfaire l'efficacité du programme.

La Commission est satisfaite des mesures mises de l'avant par le Collège pour répondre à l'ensemble des recommandations et des suggestions visant à améliorer la mise en oeuvre du programme de Sciences humaines.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer